Objet

Demande de sursis à l'exécution de la note de débit du 9 septembre 2011 émise par la Commission en vue de récupérer la somme de 83 001,09 euros versée dans le cadre d'un concours financier au soutien d'un projet de recherches médicales.

Dispositif

1) La demande en référé est rejetée.

2) Les dépens sont réservés.

Arrêt du Tribunal (quatrième chambre) du 15 décembre 2011 — Luxembourg/Commission

(affaire T-232/08)

« FEOGA — Section 'Garantie' — Dépenses exclues du financement communautaire — Mesures de développement rural — 'Zones défavorisées' et 'agroenvironnement' — Systèmes nationaux de gestion, de contrôle et de sanction — Correction financière forfaitaire »

1. *Agriculture — FEOGA — Apurement des comptes — Refus de prise en charge de dépenses découlant d'irrégularités dans l'application de la réglementation communautaire — Contestation par l'État membre concerné — Charge de la preuve — Répartition entre la Commission et l'État membre (cf. points 27-31, 51-53)*

2. *Recours en annulation — Acte attaqué — Appréciation de la légalité en fonction des éléments d'information disponibles au moment de l'adoption de l'acte (Art. 230 CE) (cf. points 54-55)*

Objet

Demande d'annulation partielle de la décision 2008/321/CE de la Commission, du 8 avril 2008, écartant du financement communautaire certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section « Garantie », et du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) (JO L 109, p. 35).

Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) Le Grand-Duché de Luxembourg est condamné aux dépens.

Arrêt du Tribunal (quatrième chambre) du 15 décembre 2011 — Mövenpick/OHMI (PASSIONATELY SWISS)

(affaire T-377/09)

« Marque communautaire — Demande de marque verbale communautaire PASSIONATELY SWISS — Motif absolu de refus — Indication géographique de provenance — Absence de caractère distinctif »